

# Communiqué de presse

**Sous embargo jusqu'à lundi le 25 mai 2015**

**Soixante experts en droit et en santé rendent public un sondage à l'occasion de La Journée mondiale sans tabac et font part de leur inquiétude face à l'ignorance totale des poursuites historiques des provinces contre l'industrie du tabac.**

Toronto —La divulgation des pratiques malhonnêtes de l'industrie du tabac est un des objectifs principaux de la Journée mondiale sans tabac que l'Organisation mondiale de la santé tient chaque année, le 31 mai. L'OMS comprend que la connaissance du comportement de l'industrie est un élément cardinal de tout effort pour mettre fin à l'épidémie de tabagisme.

Ceci est important pour la santé publique du Canada disent 60 experts du droit et de la santé dans une lettre adressée aux gouvernements des provinces qu'ils ont rendue publique aujourd'hui. Les gouvernements des provinces poursuivent les manufacturiers de tabac pour obtenir qu'on leur rembourse les coûts des services de santé découlant de la conspiration et des fraudes alléguées de l'industrie du tabac et la population ne connaît pratiquement rien du comportement qui justifie ces poursuites.

« Les Canadiens devraient savoir à l'approche de la Journée mondiale sans tabac, déclare Garfield Mahood, président de la Campagne pour obtenir justice face à la fraude du tabac, que si les allégations des provinces trouvaient confirmation au tribunal, la fraude évoquée deviendrait la plus grande et la plus destructrice de l'histoire du commerce canadien et de la santé publique. »

Les provinces soutiennent que pendant cinq décennies, les manufacturiers ont menti à propos des risques de la cigarette, de l'addiction, de la fumée secondaire et du marketing auprès des enfants. Pourtant, selon un sondage national rendu public pour la première fois aujourd'hui, « moins de 10 pourcent des Canadiens savent que les provinces poursuivent les compagnies de tabac en raison de leur comportement » déclare Donna Dasko, le sondeur qui a dirigé cette recherche. Ceci a grandement surpris la Dre Dasko, ancienne directrice de la recherche de Santé Canada pour la mise au point de politiques en contrôle du tabagisme. « Ce qui est encore plus préoccupant, moins de un pourcent des Canadiens savent que les provinces soutiennent que les

manufacturiers ont comploté pour frauder en mentant et en cachant l'information concernant les risques de leurs produits. »

Une fois qu'ils connaissent les poursuites, la majorité des Canadiens, 60 pourcent, croit que les provinces ont raison de poursuivre les compagnies de tabac pour obtenir le remboursement des services de santé. « Cette enquête d'opinion montre que le soutien de l'opinion à l'appui des poursuites, même à de plus hauts niveaux, est bien réel » a soutenu la Dre Dasko. « Une grande majorité, 77 pourcent' dit que son soutien aux poursuites serait encore plus robuste si une partie de l'argent obtenu suite aux procès, était utilisée pour modifier le comportement de l'industrie du tabac en faveur de la protection de la santé publique. »

Aujourd'hui, la Campagne rend publics tant le sondage que la lettre adressée par 60 experts du droit et de la santé aux procureurs généraux et aux ministres de la santé des provinces pour les inciter à faire connaître aux Canadiens tant les poursuites que les comportements illégaux qui les justifient. La lettre révèle le soutien robuste en faveur des gains de santé publique pouvant résulter de ces poursuites.

« L'ignorance presque totale des comportements prédateurs justifiant les poursuites que révèle ce sondage n'est pas une bonne nouvelle pour la santé publique » a déclaré le Dr Fernand Turcotte, professeur émérite de santé publique de l'Université Laval. « À titre d'exemple, la recherche montre que la connaissance du comportement de l'industrie, comme le fait de savoir que l'industrie a piégé les fumeurs alors qu'ils n'étaient encore que des adolescents, augmente les chances qu'un fumeur tentera d'arrêter et galvanise la détermination des anciens fumeurs de ne pas recommencer. »

« Le défaut de connaître ces poursuites peut conduire à d'autres conséquences indésirables pour la santé publique » a dit Robert Solomon, professeur renommé des facultés de droit et de santé publique de l'université Western, de l'Ontario. « En l'absence de la connaissance par la population de ces poursuites et de la force destructrice du comportement illégal, des provinces pourraient hésiter à traîner les compagnies au tribunal. Des arrangements à l'amiable inadéquats convenus avant procès, menacent tant les gains potentiels pour la santé publique que la justice qu'il faut rendre aux million ou deux millions de fumeurs dont le décès peut avoir été influencé sinon causé par ce comportement illégal. »

« Le défaut de poursuivre les compagnies s'ajoutant à une opinion publique mal informée, pourrait conduire à des arrangements à l'amiable complaisants qui ressemblent aux arrangements

scandaleux de 2008 et 2010 en relation avec la contrebande » a ajouté M. Mahood ( voir [http://www.nsra-adnf.ca/file/files/What Were They Smoking-FINAL, Aug 26 2013.pdf](http://www.nsra-adnf.ca/file/files/What%20Were%20They%20Smoking-FINAL,%20Aug%2026%202013.pdf)). « Ces arrangements ont échoué à faire déposer les documents du tabac dans le domaine public et n'ont récupéré que quelques sous pour chaque dollar réclamé tout en mettant à l'abri d'accusations criminelles, les dirigeants de compagnies de tabac. Les arrangements à l'amiable liés à l'affaire de la contrebande semblent avoir été conçus pour protéger les rentrées de revenus des taxes sur le tabac plutôt que mettre en place les mesures capables de protéger la santé et réparer les dégâts provoqués par la malhonnêteté de l'industrie. »

D'importants gains de santé publique ont été acquis aux Etats-Unis quand quatre procureurs généraux d'autant d'états ont entamé des poursuites judiciaires contre l'industrie et ont étalé sur la place publique le comportement de l'industrie. Le déroulement du procès a remis à la santé publique, 40 millions de pages de documents corporatifs qui continuent de servir pour poursuivre l'industrie, promouvoir la réglementation de l'industrie et la mise à jour des lois. Ces procès et ces documents ont conduit à un règlement de US\$246 milliards impliquant 46 autres états ainsi que la création d'une fiducie de santé publique multimillionnaire s'employant à réduire l'utilisation des produits de l'industrie.

La lettre rendue publique aujourd'hui constitue la deuxième intervention de professeurs de droit, de santé publique, de médecine et de dirigeants de grands organismes de santé pour inciter les ministres de la santé et les procureurs généraux des provinces, de poursuivre l'industrie du tabac en justice. En juin dernier, ils ont incité les provinces à exiger des résultats pertinents pour la santé, dans leurs poursuites : la publication complète des documents de l'industrie, l'organisation de fiducies autonomes en contrôle du tabagisme et des ordonnances formelles des tribunaux contraignant l'amélioration des pratiques de l'industrie. Ils ont aussi demandé que les provinces s'emploient à informer la population à propos des réclamations présentées aux tribunaux.

Il n'existe pas de motifs légaux qui empêchent les provinces de prendre des mesures pour assurer que les Canadiens sachent qu'il y a des poursuites et qu'ils comprennent que ce sont les comportements illégaux qui les justifient. La campagne CJTF met les provinces au défi de rendre manifestes et notables, ces procès importants. Elles peuvent y parvenir en intervenant aux différentes phases des procès avec des communiqués de presse et des déclarations publiques portant sur les conduites répréhensibles des fabricants plutôt que sur les seules sommes en cause. Les signataires de la lettre invitent aussi les ministres de la santé et les procureurs généraux à consacrer les frais de santé qu'on leur remboursera par suite de procès à la réduction des maladies provoquées par le tabagisme et de la mortalité attendue chez les fumeurs encore

vivants. « La justice pour la fraude et la conspiration alléguées ne requiert rien de moins » a dit M. Mahood.

Le sondage sur la sensibilisation aux poursuites est fondé sur un échantillon aléatoire national de 1000 Canadiens âgés de 18 ans et plus puis a été réalisé par téléphone entre les 17 et 23 septembre 2012. Un échantillon de cette taille tiré au hasard dans la population devrait donner un résultat dont la précision se situe à l'intérieur d'un intervalle de 3.1 points de pourcentage dans 95 parmi 100 échantillons.

Ce sondage a été commandé en 2012 par la Campagne pour obtenir justice face à la fraude du tabac, à des fins de planification stratégique. On le rend public aujourd'hui en raison de son importance pour la santé publique. La Dre Dasko et d'autres experts ne connaissent pas d'évènements survenus au cours de deux dernières années qui invalideraient les découvertes de cette étude.

(Le communiqué de presse, la lettre aux procureurs généraux et le sondage seront disponibles au public au site : <http://www.justiceontobaccofraud.ca/> à 0800, au bouton NEWS.)

-30-

*La Campagne pour obtenir justice face à la fraude du tabac est un groupe de militants pour la santé, incorporé en vertu de la loi canadienne sur l'incorporation à but non lucratif.*

## **Contacts**

Fernand Turcotte : jusqu'au 26 mai: 514-389-1240; après 18h00 le 26 mai :418-364-7395.  
[Fernand.Turcotte@msp.ulaval.ca](mailto:Fernand.Turcotte@msp.ulaval.ca)

Garfield Mahood : 416-972-0707, cell. 416-451-4285, rés.416-964-6279  
[gmahood@justiceontobaccofraud.ca](mailto:gmahood@justiceontobaccofraud.ca)

Donna Dasko. 647-282-5727,416-966-5170